



Compte rendu de l'Assemblée Générale
du 5 mai 2021
Rue de l'Abattoir 17100 Saintes - salle « Le Plateau »

Membres du CA présents physiquement : Henniquau Agnès (Présidente), Robert Vincent (Directeur), Redureau Denis, Crespi Victor (Trésorier), Pellegrin François (Secrétaire adjoint), Rouyer Jérôme (Délégué du personnel Saintes), Brignon Christian (Secrétaire de séance)

Membres du CA présents en visioconférence : Saint-Pol Frédéric (Trésorier adjoint), Taillebourg Guillaume, Mohsen Raymond, Sarrazin Laurent, Moine Yannick (Délégué du personnel Limoges), Barusseau Fabrice (Conseil Départemental 17)

Membres du CA excusés : Métratone Alexandre (Procurateur Raymond Mohsen)

Egalement présents : Commissaire aux comptes : M. Stéphane Grandet (Cabinet Audit Bassant Langlet et Associés) et Leuret Nathalie (Région Nouvelle Aquitaine)

Adhérents présents ou représentés : 25 (dont 8 ayant donné une procuration)

Associations ou communes excusées : 3

Nombre de voix décisionnelles : 27

Ordre du jour :

- Rapport moral de la Présidente (vote)
- Bilan d'activités de l'année 2020
- Intervention de M. Stéphane Grandet, commissaire aux comptes.
- Résultats de l'exercice 2020
- Conventions réglementées (vote)
- Affectation du résultat (vote)
- Activités 2021 et situation liée au Covid19
- Présentation du budget prévisionnel 2021
- Présentation du budget d'investissements 2021
- Montant des cotisations 2022
- Questions diverses
- Vote de confiance
- Election du nouveau Conseil d'Administration et du bureau

Début de séance : 17 h

La Présidente ouvre la séance, accueille les participants présents et en visioconférence dans « le Plateau », ce nouvel espace de l'agence de Saintes. Elle remercie tout le personnel de l'APMAC qui a œuvré pour que cette première AG puisse se tenir dans ce lieu. Elle s'assure que les participants ont bien reçu l'ordre du jour avec leur convocation. Elle précise qu'elle n'a pas reçu de questions diverses et l'Assemblée présente n'en formule aucune.

- **Rapport moral de la Présidente (cf. Annexe 1 en pièce jointe)**

Les deux premiers mois de l'année 2020 avaient plutôt bien démarré. Puis la pandémie, le confinement, la crise sanitaire entraînant la fermeture des salles de spectacle et tous les lieux d'accueil du public ont brutalement mis à l'arrêt toute l'activité de location de matériel.

Heureusement, la diversité de nos missions a permis malgré tout de maintenir un minimum d'activité tout au long de l'année. Avec une gestion volontairement positive de cette crise, l'APMAC a procédé à la mise à jour des catalogues et des bases de données ; un travail d'harmonisation du fonctionnement des deux agences de Saintes et Limoges a également été entrepris et de nombreuses formations ont été suivies par le personnel.

Le Conseil d'Administration a pu, lui aussi, entreprendre, un travail de réflexion qui devrait aboutir, fin juin, à la rédaction du Projet Associatif 2022–2026

Si les activités de location des deux parcs de l'APMAC ont entraîné une baisse du chiffre d'affaire annuel de 68%, les autres secteurs d'activités ont bien résisté : Le conseil en aménagement de salles, l'inventaire des lieux scéniques (39 nouvelles salles référencées) et Apmac Formation qui a pu mener à son terme la formation certifiante et même augmenter le nombre de prestations pour les professionnels et les bénévoles.

L'année 2020 a aussi été marquée par la fin des travaux de la Grande Halle, par l'obtention par APMAC FORMATION du label Qualiopi et le titre de Centre de Formation des Apprentis (**CFA** des métiers techniques du spectacle).

La Présidente termine son rapport moral en remerciant l'État et les collectivités territoriales, pour les aides qui nous ont été octroyées et assure que l'APMAC est prête à accueillir et satisfaire ses adhérents pour répondre à leurs demandes dès la reprise.

Elle tient à clore avec cette phrase empruntée à Joseph Goldstein :

« Vous ne pouvez pas arrêter les vagues, mais vous pouvez apprendre à surfer »

Le rapport moral soumis au vote de l'Assemblée est adopté à l'unanimité

Avant de passer la parole au Directeur, elle annonce qu'un nouveau salarié a été recruté comme responsable de l'agence de Limoges et qu'il se présentera en visioconférence en fin d'AG.

- **Bilan d'activités de l'année 2020 (cf. Annexe 2 en pièce jointe)**

Le Directeur présente le bilan d'activité à l'aide d'un PowerPoint

Baisse importante du nombre d'adhérents en raison de la situation sanitaire liée au Covid (pour certains, les adhésions se font avec la location de matériel) 287 adhésions (206 structures privées et 81 structures publiques)

Activités de location des parcs matériel de Saintes et Limoges : Baisse conséquente des sorties (355) : 225 sur Saintes (-60%) et 130 sur Limoges (-70%) ; 50 interventions et livraisons de piano ne représentant que 977h en plus des personnels permanents, donc il a été très peu fait appel à des intervenants extérieurs. Un partenariat avec l'Abbaye aux Dames a permis de diffuser de la musique dans la ville pendant le confinement, tous les dimanches, lors du premier confinement.

Inventaire des lieux scéniques : 731 sites sont recensés (39 de plus) et grâce aux responsables de lieux, 22 ont été mis à jour. Il couvre progressivement l'ensemble de la Région Nouvelle Aquitaine.

Conseil en aménagement auprès des maîtrises d'ouvrages : L'APMAC a été très sollicitée avec l'ouverture de 9 dossiers, la poursuite de 13 dossiers en cours et la clôture de trois. Le rayonnement de l'APMAC dans ce domaine couvre toute la Nouvelle Aquitaine. Nous constatons que des collectivités ont profité de cette période pour relancer des anciens projets (La Couarde en Ré et l'auditorium de Rochefort sont donnés en exemples). La sécurisation des documents, les conventions signées et les échanges avec les nombreux partenaires régionaux ainsi que la formation des contributeurs complètent les activités de ce secteur.

Formation des bénévoles et des professionnels : C'est le secteur qui a été le moins impacté ; 10 formations courtes (240h et 55 stagiaires) et 2 formations longues certifiantes ont eu lieu (une qui s'est achevée et une qui a démarré et qui se poursuit en 2021). Des formations pour les bénévoles ont pu se tenir sur Saintes et Limoges. APMAC FORMATION a reçu le label Handi-accueillant et la certification Qualiopi en répondant à toutes les normes requises. Le chiffre d'affaire de 71K€ (en hausse de 7%) a été impacté, en fin d'année, par l'annulation des deux dernières formations de 2021 à la demande de l'AFDAS qui ne disposait plus de crédit.

Actions de communication : Elles sont évoquées en détail (lettre d'information, présence sur les réseaux sociaux, mise à jour du site et information dans la presse sur la Grande Halle).

Gestion du personnel : Les 3 salariés qui ont quitté l'APMAC au cours de l'année (Jean Guillaume Favaud et Marion Guiberteau sur Saintes et Marie Agnès d'Anselme en décembre sur Limoges) n'ont pas été remplacés en 2020. La mise en place de l'activité partielle a comptabilisé 4582h. Le CSE a été enfin mis en place. Cette période de confinement a été utilisée pour permettre au personnel de se former (186 h ont été dispensées aux salariés des deux agences) et mettre à jour le site internet et les bases de données ainsi qu'harmoniser les catalogues de matériel de Saintes et Limoges

- **Intervention de M. Stéphane Grandet, commissaire aux comptes (cf. Annexe 3 en pièce jointe)**

Monsieur Grandet présente les principaux indicateurs financiers : Les ressources affichent un montant de 800112€ (diminution de 18,5% par rapport à 2019) malgré un maintien et même une majoration des subventions totalisant 523k€. Les ressources propres s'élèvent à 158k€ (baisse de 250k€).

Les charges de fonctionnement ont baissé de 54k€ (-24%) ainsi que les charges de personnel de 164k€ (-28%) du fait des aides de paiement des cotisations sociales et du faible recours aux intervenants en CDD.

Le résultat de l'exercice est négatif et s'élève à -8720€

Monsieur Grandet n'a constaté aucune anomalie significative dans les comptes de l'exercice 2020, ceux-ci sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. La crise sanitaire a eu un impact significatif sur son activité et provoqué une baisse du chiffre d'affaire, mais la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Les prochaines semaines vont être décisives, en fonction de la reprise des activités et elles seront observées avec attention par son cabinet (Cabinet Audit Bassant Langlet et Associés).

Les comptes sont soumis au vote de l'Assemblée et adoptés à l'unanimité

- **Affectation du résultat (vote)**

La Présidente propose que le résultat soit affecté au report à nouveau du budget 2021.

L'affectation du déficit de 8720€ au report à nouveau du budget 2021 est adoptée à l'unanimité

Il n'y a pas eu de nouvelles conventions réglementées signées depuis la dernière AG du juin 2020

- **Activités 2021 et situation liée au Covid19 (Cf. Annexe 4 en pièce jointe)**

Sur Limoges, il est nécessaire de recruter un responsable d'agence, de consolider et développer les partenariats, de rechercher de nouveaux locaux et de développer les compétences de l'équipe en place.

Sur l'antenne de Saintes, le recrutement d'un agent d'accueil a été fait. Restent à effectuer des travaux d'équipement et de finition sur les aménagements extérieurs.

Pour le parc de matériel, l'harmonisation des tarifs entre Saintes et Limoges ainsi que la nouvelle offre de livraison de matériel sont à l'étude et pour les lieux scéniques, l'extension de l'inventaire et les conseils se poursuivent.

La Formation va être consolidée avec la création d'un cursus niveau baccalauréat et d'une 3ème session certifiante d'agents techniques. Le plateau qui est opérationnel doit faciliter la mise en place de formations courtes et

permettre aussi d'accueillir des équipes artistiques en résidence. La procédure d'utilisation, le coût et les modalités d'hébergement sont expliqués par le Directeur à la demande des personnes de l'assistance.

- **Présentation du budget prévisionnel 2021 (Cf. Annexe 5 en pièce jointe)**

Le prévisionnel 2021, élaboré en septembre 2020, est présenté par le Trésorier. Compte tenu des circonstances, il a été construit à partir des chiffres de 2019, mais en ne prévoyant qu'une activité limitée à 30% du chiffre d'affaire jusqu'à fin mai et un retour à la normale pour le reste de l'année.

Il détaille les prévisions de recettes des différentes activités avec notamment une augmentation des chiffres de la formation.

Il tient compte d'une légère baisse des vacations, du maintien des charges, de l'augmentation de la masse salariale liée à la formation exigeant un nombre d'heures plus important ainsi que du passage à temps plein du responsable formation. Le budget prévisionnel 2021 présenté à l'Assemblée s'élève à 1 080 983 €.

Une personne de l'assemblée demande des explications concernant la participation financière du département de la Vienne. La Présidente explique que l'agence de Limoges ayant été créé en 2018, suite au démantèlement de l'AVEC en Limousin, l'APMAC n'a pas, jusqu'ici, sollicité le soutien du Conseil Départemental de la Vienne, mais qu'une proposition de partenariat pourrait être prochainement mise à l'étude.

- **Présentation du budget d'investissements 2021 (Cf. Annexe 6)**

Le Trésorier présente, en détail, les futurs investissements d'un montant total de 11 667€ (Equipements du Plateau, travaux extérieurs sur Saintes et mise aux normes des tribunes sur Saintes). L'APMAC dispose maintenant de 1500 places de tribunes.

- **Montant des cotisations 2022**

La Présidente rappelle que chaque année, l'Assemblée Générale doit voter le montant des cotisations. Pour l'année 2021-2022, elle propose de ne pas les modifier et de reconduire les tarifs 2020-2021 :

Catégorie A : Collectivités territoriales

- Tranche 1 : de 0 à 5000 habitants	80€
- Tranche 2 : de 5000 à 15000 habitants	120€
- Tranche 3 : de 15000 à 40000 habitants	200€
- Tranche 4 : plus de 40000 habitants	320€

Catégorie B : Établissements scolaires Montant unique quelle que soit leur taille **80€**

Catégorie C : Structures de droit privé ou de droit public

- Tranche 1 : de 0 à 5k€	40€
- Tranche 2 : de 5k€ à 50k€	60€
- Tranche 3 : de 50k€ à 250k€	100€
- Tranche 4 : plus de 250k€	200€

Ces tarifs sont soumis au vote de l'Assemblée et adoptés à l'unanimité

- **Vote de confiance**

Comme chaque année la Présidente explique les modalités du vote de confiance. L'AG doit se prononcer sur le travail effectué par le CA au cours de l'année écoulée.

Le vote de confiance est soumis à l'approbation de l'AG :

Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 34

L'Assemblée renouvelle sa confiance au CA

- **Election du nouveau Conseil d'Administration**

La Présidente annonce la démission d'Alexandre Métratone (élu en 2019) et la décision de Philippe Desmoulin de ne pas se représenter. Par contre, elle a reçu deux nouvelles candidatures :

- Laurent Mabile de l'Institut de Formation Richemont (CFA MFR des Charentes)
- Mickaël Traoré de la Fédération Hiéro de Limoges.

Aucune autre candidature ne se manifestant dans l'Assemblée, la Présidente demande à ces deux candidats de se présenter avant de procéder au vote et au renouvellement des deux membres sortants Laurent Sarrazin et Guillaume Taillebourg (élus en 2018).

Laurent Mabile,	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>	<u>Elu à l'unanimité</u>
Mickaël Traoré,	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>	<u>Elu à l'unanimité</u>
Laurent Sarrazin	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>	<u>Elu à l'unanimité</u>
Guillaume Taillebourg	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>	<u>Elu à l'unanimité</u>

La Présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux élus. Le nouveau CA se compose donc des 14 membres élus suivants :

- Brignon Christian (Les Lapidiales de Port d'Envaux)
- Chupin Julie (IF Irrésistible Fraternité)
- Crespi Victor (Coconut Music de Saintes)
- Henniquau Agnès (Cie du Moulin Théâtre de St André de Lidon)
- Mabile Laurent (Institut de formation Richemont. CFA MFR des Charentes)
- Meillat Charles (Ass Champ libre)
- Mohsen Raymond (Mairie de Préguillac)
- Pellegrin François (Chœur « Amabile » des Gonds)
- Redureau Denis (Festivités Colombiéroises)
- Robert Christophe (Centre social et culturel de Pons)
- Saint-Pol Frédéric (Abbaye aux Dames de Saintes)
- Sarrazin Laurent (Fous Cavés de Port d'Envaux)
- Taillebourg Guillaume (Festival des Francophonies en Limousin)
- Traoré Mickaël (Fédération Hiero de Limoges)

Lors du prochain CA, le 2 juin 2021, il sera procédé à l'élection du nouveau bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45

La Présidente
Agnès Henniquau

Le Secrétaire Général
Christian Brignon

- *Annexe 1 - Rapport moral de la Présidente*
- *Annexe 2 - Bilan d'activités 2020*
- *Annexe 3 - Rapport Commissaire aux comptes*
- *Annexe 4 - Projets 2021*
- *Annexe 5 - Budget prévisionnel 2021*
- *Annexe 6 - Budget d'investissement 2021*